

ARRETE MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2026

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION POUR DES TRAVAUX SUR LE RESEAU DE TELECOMMUNICATIONS

Le Maire de la commune de Saint-Albain,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et suivants ;

Vu le Code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié ;

Vu la demande en date du 6 juillet 2026 par l'entreprise NUMERUS21, sise 9 allée des Barbanniers à GENNEVILLIERS (92230), agissant pour le compte de la société NGE INFRANET, elle-même mandatée par la société ORANGE, dans le cadre du projet ORT Collecte, afin d'effectuer des travaux sur le réseau de télécommunications ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour garantir la sécurité de tous pendant les travaux ;

ARRÊTE

Article 1 : Du 16 juillet 2026 au 14 octobre 2026 inclus, lorsque la signalisation est en place, la circulation sera réglementée par alternat manuel sur les voies concernées de la commune de Saint-Albain, conformément au plan annexé à la demande.

Article 2 : L'entreprise NUMERUS21 devra prendre sous son entière responsabilité toutes mesures nécessaires pour assurer la signalisation de son intervention, conformément aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

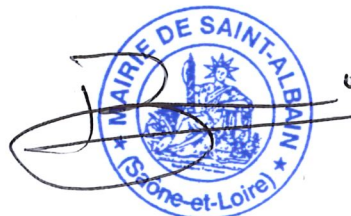
Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

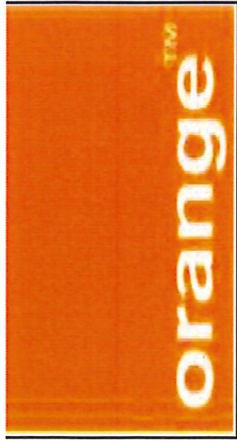
Article 5 : Monsieur le Maire de la commune de Saint-Albain, Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Tournus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Albain, le 16 juillet 2026

Mise en ligne le 16/07/2026

Le Maire
Bruno DESMARIS

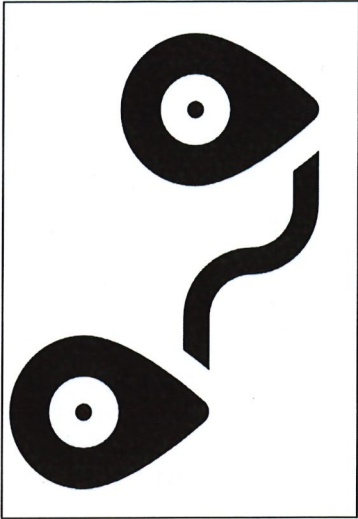


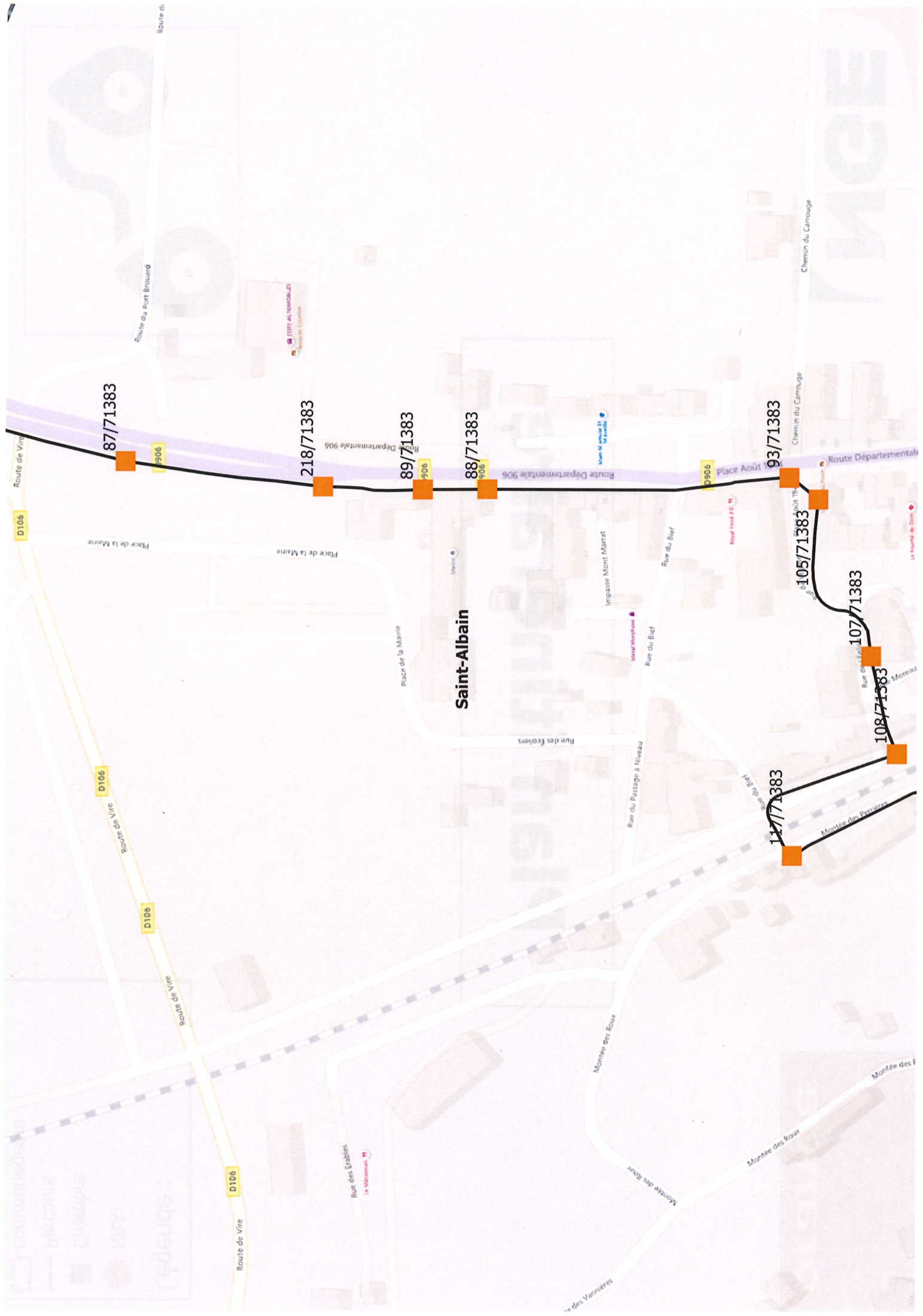


Plan itinéraire

Légende :

-  NRA
-  Chambre
-  Parcours
-  communegeom





87/71383

218/71383

89/71383

88/71383

93/71383

105/71383

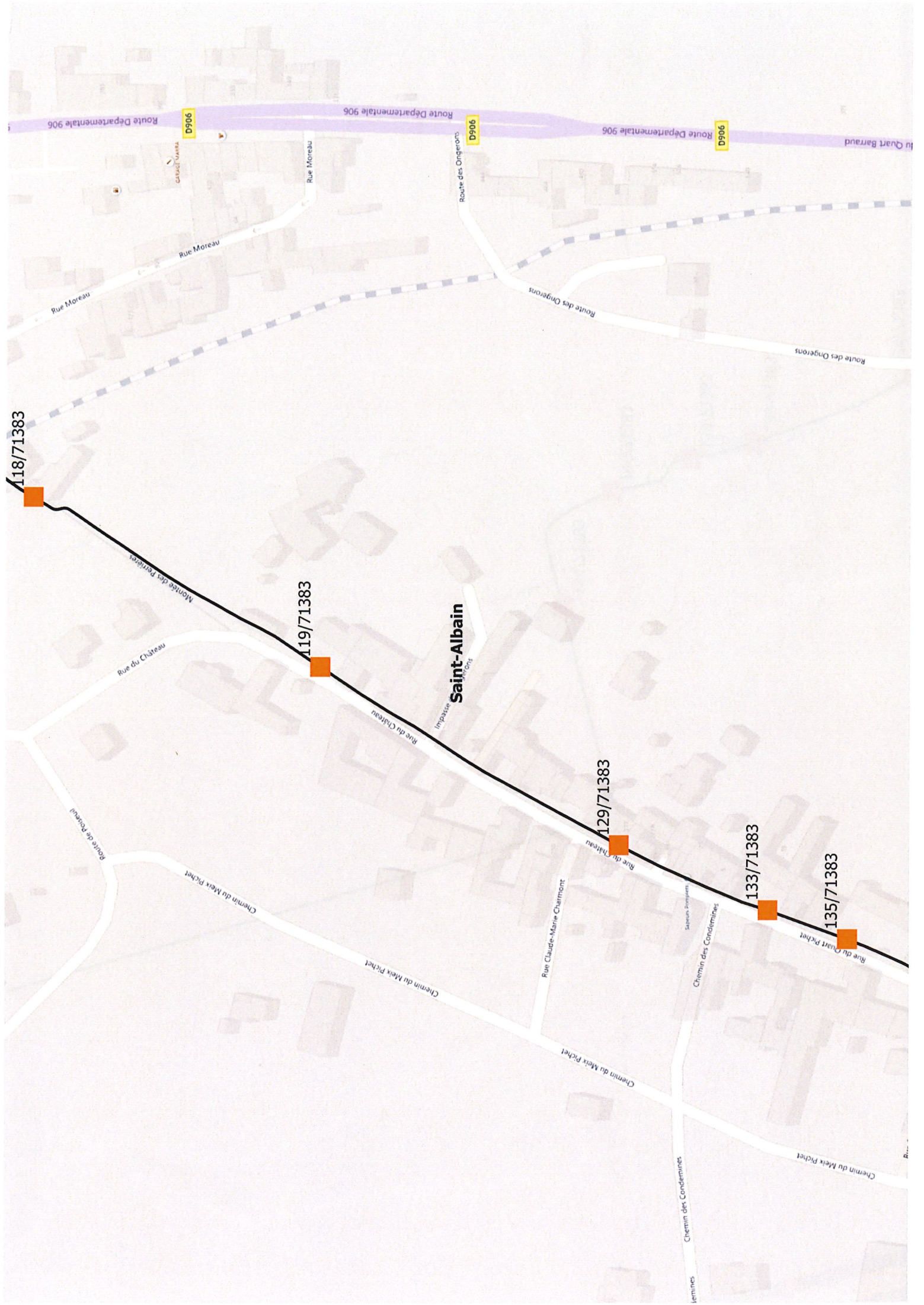
107/71383

108/71383

117/71383

Saint-Albain

Legend:
- balcons
- Cimetière
- Mairie
- La Mairie
- Rue des Étables
- La Mairie



118/71383

119/71383

129/71383

133/71383

135/71383

Saint-Albain

Route Départementale 906

Route Départementale 906

Route Départementale 906

Route des Ongiers

Route des Ongiers

Route des Ongiers

Montée des Pénitents

Rue du Château

Route de Rouville

Chemin du Meix Pichet

Chemin du Meix Pichet

Rue Claude-Marie Charlmont

Rue du Château

Chemin des Condémniées

Rue du Quart Pichet

Chemin des Condémniées

Chemin du Meix Pichet

